



EDITORIAL

Depuis la mise en place du centre de vaccination de Troyes Champagne Métropole au Cube, dont on doit souligner le travail considérable déployé pour bien faire fonctionner ce « vaccinodrome », le CCAS et le service administratif de la mairie apportent leur aide dans l'organisation de la prise de rendez-vous. Ce service essentiel, a été très apprécié notamment par les personnes qui maîtrisent difficilement l'outil informatique.

Mi mai, la commune étoffera son pôle santé puisque nous allons accueillir dans les locaux de l'ancienne-poste une sophrologue et une naturopathe. À noter également que le CINETIR ouvrira ses portes à partir du 21 mai si les conditions sanitaires le permettent.

Dans ce bulletin, vous trouverez une présentation synthétique du budget 2021 de la commune. Une part importante des dépenses est dédiée à l'investissement. Environ 600 000 € sont prévus pour l'aménagement et les travaux de voirie, le renforcement de l'éclairage public et une extension de la mairie si nous arrivons à percevoir suffisamment de subventions. Comparativement à 2020, les dépenses liées au protocole sanitaire persistent mais elles augmentent pour le personnel ainsi que pour les fournitures spécifiques. Dans ce contexte, les finances feront l'objet d'une gestion rigoureuse afin de maintenir une capacité d'auto financement suffisante.

Enfin, le printemps et les beaux jours sont revenus avec l'envie bien légitime de profiter du plein air, surtout après la période que nous venons de vivre. Nous vous rappelons, dans ce bulletin, les règles essentielles à respecter pour que cette période soit sereine et agréable pour tous. Leur non respect sont souvent à l'origine de conflits de voisinage qui altèrent les relations.

Maxime DUSACQ

Elections régionales et départementales

dimanches 20 et 27 juin 2021

Bureaux de vote ouverts de 8h00 à 18h00

**Elections régionales
et départementales
2021**



Horaires de la mairie
Lundi et jeudi 8h30-12h00/13h30-17h00
Mardi, mercredi et vendredi 8h30-12h00
le samedi de 10h00 à 12h00



ATTENTION

Horaires de l'agence postale communale
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h00 et samedi de 10h à 12h00



Mairie de SAINT-GERMAIN

845 Route de Troyes, 10120 Saint Germain ☎ 03 25 75 68 91

Courriel : contact@mairie-saintgermain.fr Site internet : www.mairie-saintgermain.fr

SOMMAIRE

PAGE 2: LES ÉCHOS DU CONSEIL

PAGE 2-3 : LE BUDGET 2021

PAGE 3-5: LA VIE DE LA COMMUNE

PAGE 5 : LA VIE DES ASSOCIATIONS

PAGE 5-7 : JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

PAGE 7-8 : VOIRIE-CIRCULATION-INFRASTRUCTURE-
SÉCURITÉ

PAGE 8-9: URBANISME-ENVIRONNEMENT

PAGE 9 : INFOS PRATIQUES

PAGE 10 : ELECTIONS

PAGE 11 : MÉDIATHÈQUE

Permanence du Maire et des Adjoints le samedi de 10h00 à 12h00

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre un rendez-vous au secrétariat de la mairie pour tout dépôt de dossier d'urbanisme, mariage, PACS....

ATTENTION
Fermeture de la
mairie et de la poste
14 et 15 mai

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal réuni le mardi 6 avril 2021 :

- a approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget principal communal et du budget annexe de « la Comédie », établis par le comptable du trésor ;
- a approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal communal et du budget annexe de « la Comédie » ;
- a adopté les budgets primitifs 2021 de la commune et de « la Comédie » ;
- a voté le maintien des taux des 3 taxes ;
- a approuvé le montant des subventions accordées aux associations de la commune ;
- a approuvé la convention relative à la répartition, entre les communes concernées dont SAINT-GERMAIN, du financement de l'achat d'un ordinateur portable pour la psychologue du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) ;
- a approuvé le tableau des effectifs portant suppression d'un poste d'agent technique pour les espaces verts et modification du taux d'occupation de deux postes ;
- a approuvé l'ouverture de deux postes (21 heures hebdomadaires) de type Contrat Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes) pour les espaces verts.

BUDGET 2021

Le budget primitif de la commune pour l'année 2021 se monte en recettes à 2 940 000 € et en dépenses à 2 800 000 €.

LES RECETTES

Le produit des impôts et taxes se monte à 1 082 500 €. Il est en diminution de 1,5% par rapport à celui de l'année 2020. Il comprend le produit des trois taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti (1 010 000 €), les taxes sur la consommation d'électricité (34 000 €), les pylônes électriques (4 000 €), les droits de mutation (28 000 €) et la publicité (6 500 €)

Les dotations attribuées par l'État s'élèvent à 320 600 € (en augmentation de 4,4 %), celles provenant de TCM à 133 000 € (en diminution de 20 %).

Les ressources propres de la commune (192 350 € en diminution de 24 %) proviennent pour l'essentiel des recettes de la restauration scolaire (en baisse de 31% à 48 000 €), des activités périscolaires (en baisse de 41% à 45 000 €), de l'agence postale (12 500 €), de la CAF (52 000 €) et de diverses locations (14 700 €). Les baisses de la restauration scolaire et des activités périscolaires sont dues à la baisse de fréquentation liée au COVID.

Les recettes d'investissement proviennent de la taxe d'aménagement (80 000€), du remboursement par l'État d'une partie de la TVA sur les travaux effectués en 2019 (25 000 €) et de diverses subventions (80 000 €).

LES DÉPENSES

Les dépenses de personnel (1 038 800 €) représentent 39% des dépenses globales de la commune. Elles augmentent de 8%. Ces augmentations sont dues essentiellement à l'épidémie qui nécessite un encadrement plus important en particulier pour toutes les activités périscolaires et une désinfection des locaux plus fréquente.

Les charges à caractère général (575 550 €) représentent l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement courant de la commune. Les dépenses de chauffage (39 000 €), d'électricité (62 000 €), de carburant (10 000 €), d'eau (8 000 €) représentent 21 % du montant de ces charges générales, la restauration scolaire (83 000 €) 14,5 %.

Les indemnités versées aux élus et les charges associées se montent à 48 900 €

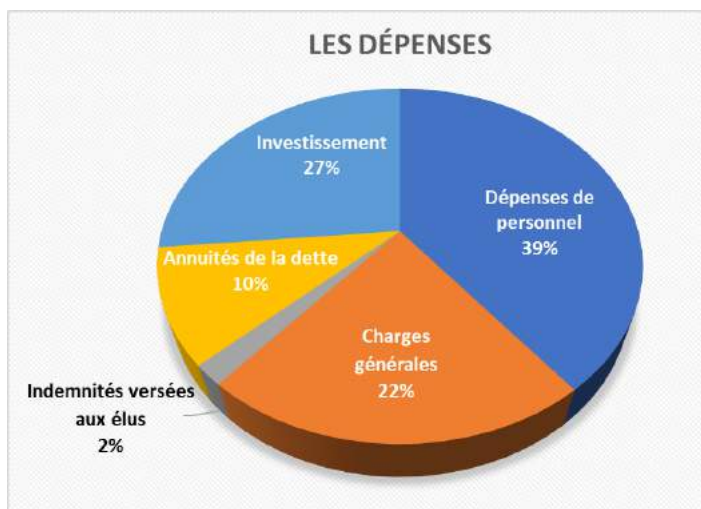
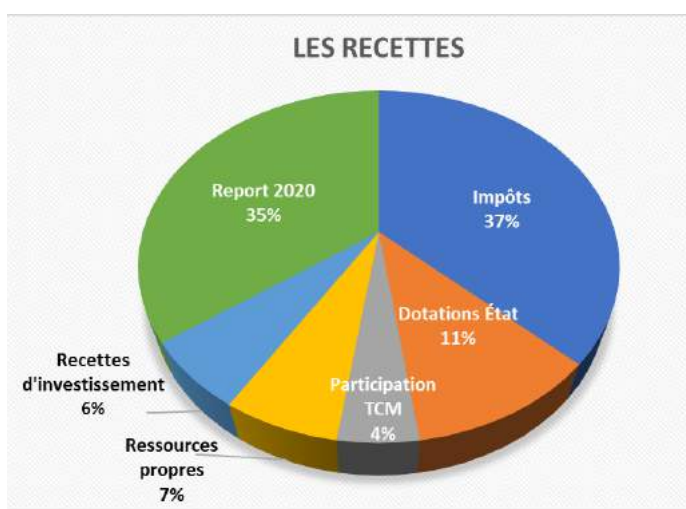
L'annuité de la dette (intérêt et amortissement) se monte à 276 000 €, en diminution de 11 %.

Les dépenses d'investissement (698 500 €) prévoient notamment :

- des travaux de voirie (260 000 €) avec l'aménagement du chemin du pont de l'Arche et de trottoirs rue Berthelot ;
- un renforcement de l'éclairage public (192 000 €) ;
- une extension de la mairie (154 000 €) ;
- des travaux dans l'école (14 000 €).

Tous ces investissements se font sans avoir recours à l'emprunt.

Le montant de la dette, au 1^{er} janvier 2021, se monte à 2 001 654 €.



VIE DE LA COMMUNE

Des bénévoles entretiennent le patrimoine communal...

... Une équipe de bénévoles constituée de conseillers municipaux et d'habitants de la commune a décidé d'entretenir l'église du Bourg et de nettoyer l'intérieur une fois par mois.

Le premier nettoyage a eu lieu le mercredi 24 mars 2021.

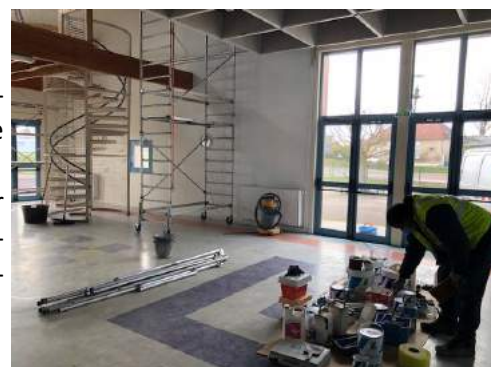
Si vous souhaitez participer à cette action et si vous pouvez donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la mairie.



Travaux à l'école

La fermeture de l'école primaire, pour raison sanitaire, a conduit la commune à modifier le planning des travaux à réaliser au sein de l'école.

Les services techniques ont profité de cette interruption pour rénover la salle de motricité de l'école préélémentaire et poser un revêtement stratifié dans une salle de classe de l'école élémentaire, travaux que les enfants ont pu découvrir lors de la rentrée.





Bien vivre à Saint Germain...

... ce ne sont pas les deux nouvelles centenaires de notre commune, Lucette GIBIER et Paulette PARLE, qui nous contrediront. Toutes deux sont nées le 12 mars 1921, Lucette GIBIER à Chevillèle, Paulette PARLE à Pont-à-Mousson.

Depuis son mariage en 1947 avec André GIBIER, Lucette GIBIER vit à Lépine. Après avoir travaillé toute sa vie dans la bonneterie, elle est à la retraite depuis 1981. Elle a 2 enfants, 2 petits-enfants et 3 arrière-petits -enfants. Le jardinage, les fleurs et les jeux de cartes sont ses passe-temps favoris.

Paulette PARLE, a travaillé dans les établissements Val-ton où elle était plieuse ; elle est à la retraite depuis 1995 et habite également à Lépine. Elle a 2 filles, 3 petits-enfants et une arrière-petite-fille. Le tricotage, les mots fléchés sont ses passe-temps favoris.

Des membres du CCAS leur ont rendu visite le 12 mars pour leur souhaiter un heureux anniversaire et leur offrir un magnifique bouquet.



Le CCAS apporte son aide aux aînés de la commune pour leur vaccination

Dès l'ouverture d'un centre de vaccination au CUBE, le dimanche 14 mars, le CCAS et le secrétariat de la mairie se sont mobilisés pour prendre en charge, pour ceux qui le souhaitent et satisfaisaient les critères requis, l'organisation de leur vaccination.

Plusieurs aînés ont ainsi pu recevoir leur première injection dès cette date puis la seconde le 11 avril.

Cette initiative a suscité de nombreuses autres demandes que la commune a pu prendre en charge et satisfaire. Elle continuera cette action pour les personnes qui le souhaitent.

Rappelons toutefois que cette prise de rendez-vous peut se faire également directement sur le site « Doctolib ».

Le CCAS reste à votre disposition pour plus d'informations.



Une Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 d'une très grande sobriété...

Comme l'année dernière, la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 sera marquée par la sobriété. M. le Maire procédera à un dépôt de gerbes, sans présence du public, aux monuments aux morts de Lépine et du Bourg.

Les bâtiments officiels seront, comme à l'accoutumée, pavoisés

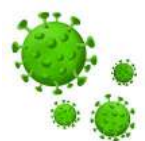


La vie sociale à l'épreuve de la crise sanitaire

La crise sanitaire a entraîné la suspension de tous les événements organisés par la commune, les associations ou les fêtes de famille et a été un frein pour nos relations sociales. La commune se voit également dans l'obligation d'annuler les manifestations prévues à l'occasion du 14 juillet.

Le gouvernement a annoncé un allègement des mesures de confinement, qui sont effectives depuis le 3 mai dernier, et laisse entrevoir un retour à la normale avant l'été. C'est bien sûr une perspective dont on ne peut que se réjouir, en espérant toutefois que rien ne viendra perturber cette reprise.

La rentrée de septembre sera donc très certainement synonyme d'un « renouveau » de l'ensemble des activités qui jalonnaient la vie de notre commune et l'occasion de retrouver une vie plus sereine.



Le pôle « Santé » de la commune s'étoffe...

... avec l'ouverture dès la mi-mai des cabinets de **Delphine VITRY, sophrologue** et **Coraline MENDOZ, naturopathe**. Ils seront situés dans le bâtiment de l'ancienne poste. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune et une pleine réussite dans l'exercice de leur profession.

LA SOPHROLOGIE

La sophrologie s'appuie simplement sur la respiration, les mouvements doux du corps, les images mentales et les suggestions positives. Elle apporte une harmonie entre le corps et l'esprit, une meilleure conscience de soi. Cette méthode permet de mieux se protéger du stress, d'améliorer le sommeil, diminuer l'anxiété, les douleurs, d'augmenter sa capacité de concentration...

Pour les plus petits, à partir de 5 ans, elle a une dimension ludique : elle va aider les enfants à mieux vivre leurs émotions, à relâcher les tensions physiques et émotionnelles, à mieux appréhender les peurs, les colères, les cauchemars pour s'apaiser. Elle fait appel au corps et à l'imagination.

Delphine VITRY est certifiée de l'Ecole de Sophrologie Caycédienne de Dijon,

Pour de plus amples informations : delphinevitrysophrologue.com

Contact : delfinevitry@gmail.com / 07.49.67.22.27

LA NATUROPATHIE

Après un long parcours professionnel qui a inclus le domaine sanitaire, Coraline MENDOZ s'est décidée à tourner son attention vers la nature et sa place dans notre vie quotidienne. Son métier consiste à renforcer l'organisme et trouver l'équilibre avec des méthodes de soins naturels. A travers un bilan complet et des suivis adaptés, son rôle sera de vous conseiller, de vous aider à trouver la juste mesure et de renforcer votre vitalité.

Coraline MENDOZ est certifiée Naturopathe avec be académie et Ecole Niromathe

Contact : lavieenrose.naturopathe@gmail.com / 06.59.62.61.02 Facebook : @lavieenrose



VIE DES ASSOCIATIONS

Une année 2020 en demi-teinte pour l'Amicale Cyclo Germinoise...

Amicale Cyclo Germinoise

.....la pandémie et le confinement ont, en effet, contraint l'amicale à réduire ses activités durant de longs mois. 36 667 km ont tout de même été parcourus par l'ensemble des membres du club avec 484 sorties durant cette période, alors qu'en 2019 à la même période, 42 155 km avaient été parcourus au cours de 537 sorties.



Le club a participé à plusieurs randonnées : les balades sancéennes (8^{ème} sur 35 clubs dans l'Aube), le circuit des lacs (7^{ème}), Randonnées de la vallée de la Seine (5^{ème}), les Brevets Émile Marchal (1^{er}) et les Circuits de l'Aube à vélo (3^{ème})

Mais la COVID a contraint l'amicale à annuler plusieurs manifestations qu'elle avait programmées : la Randonnée Germinoise prévue le 14 juin, la Randonnée Champenoise le 26 septembre, la Randonnée du Téléthron le 21 novembre ainsi que le séjour d'une semaine en Ardèche. L'Ardéchoise, grande concentration cyclo-sportive internationale à laquelle l'amicale devait participer a également été annulée.

Pour l'année 2021, le club envisage de reconduire 3 manifestations avec l'espoir de pouvoir les réaliser, en particulier la semaine en Ardèche à Annonay au mois de juin.

Contact : François au 06 43 45 89 64.

JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

Conformément aux annonces du Président de la République du mercredi 31 mars, les écoles et les services périscolaires et extrascolaires de notre commune ont dû fermer du vendredi 02 avril au soir jusqu'au vendredi 23 avril inclus.

Toutefois, répondant à la demande de la CAF, un accueil a été organisé **UNIQUEMENT** pour les enfants dont les parents exercent des professions liées à la gestion de la crise sanitaire et n'ayant aucune autre solution de garde. Une dizaine d'enfants a ainsi pu être accueillie au cours de cette période.



L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire reprendra, dès la réouverture de l'école, aux horaires habituels : le matin à partir de 7h30, le soir entre 16h30 et 18h30. Des ateliers encadrés, avec inscription préalable, seront proposés entre 16h30 et 17h30.



L'école étant fermée le vendredi 14 mai, aucun accueil ne sera proposé ce même jour.

Programme du 08 au 31 mars

ACTIVITES CHEZ LES PETITS

Les enfants de 3 à 5 ans ont pu découvrir les joies du jardinage. Après avoir ensemencé les bacs de terre avant les vacances, ils ont découvert à leur retour les tomates, les petits pois, les radis qui commencent à pointer leur nez. Des ateliers ludiques leur ont été également proposés : modelage, création de mandala, etc..



ACTIVITES CHEZ LES GRANDS

Les plus grands se sont familiarisés avec « l'Ultimate », jeu collectif se pratiquant avec un disque type « Frisbee » et opposant deux équipes. Ils ont pu également pratiquer des jeux d'adresse comme le lancer d'anneaux, le frisbee, le molkky (sorte de jeu de quilles), leur permettant ainsi de développer leur dextérité.

L'ACCUEIL DES MERCREDIS

« De drôles petites bêtes » chez les petits

Dans la continuité de janvier et février, les petits continuent de découvrir de drôles petites bêtes au travers de divers livres d'Anton KRINGS. Sur cette période, d'autres animaux ont fait leur apparition, Camille la chenille, Barnabé le scarabée... D'autres ont participé à la confection d'une coccinelle et à la création d'une comptine.

Les mercredis après-midi sont dédiés à la détente et aux jeux collectifs afin de se défouler.



A la découverte de la germination chez les grands

Certains ont participé à la plantation de pommes de terre et d'herbes aromatiques dans le jardin de l'école maternelle. Ils ont pu apprendre et voir par eux-mêmes l'évolution des graines qu'ils avaient semées.

Un groupe d'enfants a confectionné un hôtel à insectes : formidable outil pour la sensibilisation à la biodiversité !

D'autres ont mis « la main à la pâte » et se sont transformés en boulangers. Ils ont pu pétrir la pâte qu'ils ont vu lever, mettre en forme les baguettes de pain et les cuire.

Tous sont repartis fièrement avec leur baguette.



Chasse aux œufs pour tous

Le mercredi 31 mars, petits et grands ont fait une chasse aux œufs. Après avoir découvert toutes les cachettes, les enfants ont dégusté leur chocolat avec un immense plaisir.

Le repas de Pâques s'est déroulé le vendredi 2 avril.



VACANCES D'ETE ET RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

ETE 2021

L'accueil de loisirs sera ouvert cet été du **mercredi 07 au vendredi 30 juillet** et du **lundi 23 aout au mercredi 01 septembre inclus**.

Les dossiers d'inscriptions aux services de restauration scolaire, de périscolaire, des mercredis et des vacances seront disponibles à compter du **mardi 25 mai** et à rendre au plus tard le **vendredi 04 juin**.

Nous sommes à votre écoute pour tout renseignement complémentaire

Mail : saje@mairie-saintgermain.fr ou tél : 03.25.72.52.43



PROCHAINEMENT

NOUVEAU SERVICE POUR LES PARENTS

Payer en ligne vos factures du SAJE par carte bancaire ou prélèvement unique



En quelques clics, les familles pourront régler leur facture mensuelle du Service Animation Jeunesse Enfance sur le site internet de la commune. **Objectif : faciliter la vie pratique des familles.** Un service **simple, rapide, sécurisé et gratuit**.

Nous vous donnerons toutes les informations nécessaires dès la mise en place du service de paiement dématérialisé.

VOIRIE - CIRCULATION - INFRASTRUCTURE - SÉCURITÉ

Aménagement du chemin du Pont de l'Arche

Comme prévu les travaux d'aménagement du chemin du pont de l'Arche ont commencé le 22 mars et seront terminés très prochainement. Ils ont été réalisés conformément au cahier des charges établi par la commune qui vous avait été présenté dans le précédent bulletin municipal.

Quelques derniers aménagements ne vont pas tarder, dont la pose de barrières en bois servant de protection ; elles seront disposées le long du Linçon ; ce qui permettra ainsi de conclure le chantier et de mettre un terme aux désagréments inévitables qu'ont dû subir les riverains.

A noter que parallèlement, la Société EUROMASTER riveraine du chemin du Pont de l'Arche a entrepris les travaux consistant à récupérer les eaux pluviales de son bâtiment professionnel et du parking attenant. Un plan d'épandage a été créé, et un bac permettra de recueillir les hydrocarbures conformément à la législation en vigueur.



Travaux de réfection du giratoire de Lépine

Le département a récemment procédé à la réfection de la chaussée du giratoire situé à l'entrée de Lépine. Les enrobés ainsi que les parterres en pavé présentaient des affaissements et des faïençages dus essentiellement au freinage et à la giration des véhicules.

La commune en a profité pour rénover les bordures de trottoir qui étaient endommagées.

Afin de réduire les perturbations engendrées par ces travaux et de limiter leur durée, ils ont été effectués durant la nuit, ce qui a pu créer une gêne sonore pour les riverains. Nous tenons à les remercier pour leur compréhension.



Clôture de l'église et du cimetière du bourg

La commune poursuit l'aménagement du site de l'église et du cimetière du bourg, la clôture a été rénovée et terminée. Le mur a été réalisé par le chantier d'insertion avec lequel la commune travaille depuis de nombreuses années, la grille a été réalisée et posée par les services techniques de la commune.

Ces transformations répondent également à la réglementation sur les cimetières qui impose qu'ils soient clos. Aussi, il est prévu, notamment pour des raisons de sécurité, qu'un portail soit installé prochainement.



ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - URBANISME

Préservons notre cadre de vie !

NUISANCES SONORES

Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Ils sont interdits le dimanche et les jours fériés

Les propriétaires de chiens sont invités également à prendre les mesures nécessaires pour éviter les aboiements de leur animal de compagnie, en particulier en leur absence.



BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

Le brûlage à l'air libre de tous déchets y compris les déchets verts **est interdit toute l'année sur tout le territoire national** pour des raisons de salubrité et de sécurité. Outre la gêne pour le voisinage (odeur et fumée) et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue de façon importante à la dégradation de la qualité de l'air (particules ou produits nocifs) et à ses conséquences sanitaires.

Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture essence récente.

Seul le Préfet peut attribuer, dans des cas très particuliers, d'éventuelles dérogations.

CHIENS ERRANTS

La municipalité est souvent sollicitée, et ceci quelle que soit l'heure ou le jour, pour capturer des chiens errants dans la commune. Capturer un chien est une opération qui peut être délicate car certains ne se laissent pas approcher facilement, voire sont agressifs. TCM a pris en charge la capture des chiens, qu'elle sous-traite à une société. C'est une opération qui coûte cher à la collectivité.

Par ailleurs les chiens errants peuvent être source d'accidents, dont leur propriétaire porte l'entière responsabilité.

Nous invitons donc les propriétaires de chiens à être extrêmement vigilants, à s'assurer que leur chien ne risque pas de s'échapper de leur propriété et à leur mettre un collier permettant de les identifier facilement.

TAILLE DES HAIES

Profitez de cette période pour tailler vos haies en bordure du domaine public, sur trottoir ou allée, et en limites de propriété.

En limites de propriété, les plantations doivent satisfaire certaines règles. Il ne doit y avoir aucune plantation à moins de 0,50 mètre de la limite de propriété et placées entre 0,50 mètre et 2 mètres, elles ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur. Que vous soyez propriétaire ou locataire, il vous appartient d'entretenir vos plantations ; votre responsabilité peut être engagée en cas de gêne à la circulation et à la visibilité.

Nous vous rappelons que les déchets verts sont collectés chaque semaine, tous les mercredis à partir du 7 avril jusqu'au 24 novembre.



STOP aux travaux réalisés sans autorisation préalable !

Malgré les informations et recommandations en matière d'urbanisme publiées depuis plusieurs années dans les bulletins municipaux (voir notamment les n°70 et 71), la municipalité constate malheureusement, une progression constante de construction de clôtures, d'abris de jardin, de piscines, etc... sans établissement de demande préalable **pourtant obligatoire**, et par voie de conséquence sans accord, indispensable.

Nous vous rappelons que tous travaux non conformes au permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable ou édification d'ouvrage sans autorisation d'urbanisme sont des infractions pénales pouvant conduire la commune à se constituer partie civile pour en demander la démolition.

De plus, les intéressés sont passibles d'une amende comprise entre 1 200 et 6 000 euros et des poursuites pénales peuvent être engagées.

Une procédure est d'ailleurs actuellement en cours à l'encontre d'une personne qui s'est autorisée le non-respect de la réglementation et qui a décidé de passer outre....

Des actions judiciaires vont être prochainement enclenchées contre tous les contrevenants, car il n'est plus possible de laisser se développer ces infractions.

Pour le bien être de tous, il est impératif que chacun se conforme aux règles d'urbanisme communales édictées dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont il est possible de prendre connaissance en consultant le site internet de la mairie.

Rappel :

Le service « urbanisme » se tient à votre disposition, sur rendez-vous, pour vous apporter explications et conseils qui vous permettront de constituer le dossier d'instruction concernant votre projet. Celui-ci sera ensuite déposé en mairie par vos soins.

INFORMATIONS PRATIQUES

La boîte de Lépine aux lettres réinstallée

La poste a, enfin, réinstallé une boîte aux lettres au même emplacement qu'auparavant, après de nombreuses relances de la commune. Elle sera très utile aux habitants de Lépine.

Celle-ci étant plus ordinaire, nous espérons qu'elle ne soit pas volée...



Démoustication—Dératisation

Troyes Champagne Métropole a repris ses campagnes de traitement, sur le domaine public, fin mars. ***En cas d'infestation, prévenir la mairie.***



Envie de jardiner....il reste des jardins communaux libres

Le printemps a déjà fait son apparition et la végétation a repris vigoureusement. Plusieurs jardins communaux d'une superficie de 200 m² sont disponibles et vous attendent avec à disposition eau et fumier pour un coût annuel de 30 €.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour plus de renseignements.



UN MOIS DE JUIN « ÉLECTORAL »

Deux élections sont prévues les 20 et 27 juin prochains pour élire nos représentants au conseil régional et au conseil départemental. De par l'étendue, la nature de leurs compétences et leur proximité, ces deux conseils jouent un rôle important dans notre vie quotidienne. Il est donc important que chacun et chacune d'entre nous participent à ces élections.



LES ÉLECTIONS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Il s'agit d'élire, pour 6 ans, les 169 membres du conseil régional de la région du GRAND EST qui compte 5,5 millions d'habitants, répartis dans 10 départements dont le département de l'Aube.

Les compétences du Conseil Régional

Elles sont multiples et concernent pour l'essentiel : **le développement économique ; l'organisation des transports régionaux ; les lycées** (construction, entretien, gestion des services de restauration, d'internat, gestion des personnels non enseignants) ; **la formation professionnelle**, l'apprentissage ; **l'environnement** et la transition énergétique ; **les équipements structurants** (ports, aéroports, voies navigables) ; **l'aménagement du territoire** .

Les modalités du scrutin

Le mode de scrutin est un scrutin de liste à deux tours avec **représentation proportionnelle**. Les listes de candidats sont régionales. Elles sont constituées de 10 sections, une par département. Le nombre de sièges par région et par département est fixé par la loi (11 pour l'Aube).

La déclaration de candidature se fait par liste. La liste doit présenter ses candidats par département. Au sein de chaque liste départementale, les candidats de chaque sexe apparaissent alternativement assurant ainsi la parité..

Les sièges attribués à chaque liste sont ensuite répartis entre les sections départementales au prorata des voix obtenues par la liste dans chaque département. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation dans chaque section départementale.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour, un second tour est organisé.

LES ÉLECTIONS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Il s'agit d'élire, pour 6 ans, les 34 membres du conseil départemental de l'Aube qui compte 309 100 habitants.

Les compétences du Conseil Départemental

Elles concernent pour l'essentiel : **L'action sanitaire et sociale** (protection de l'enfance, insertion des personnes en difficulté (RSA), allocation personnalisée d'autonomie, gestion des services de protection maternelle et infantile, aide aux personnes handicapées...) ; **la gestion des routes départementales ; les collèges** : construction, entretien et équipement ; **la culture** : valorisation et sauvegarde du patrimoine, gestion des bibliothèques départementales ; **l'aménagement durable du territoire** : équipement rural, gestion de l'eau, remembrement, aménagement foncier, développement touristique ; **la sécurité incendie**.

Les modalités du scrutin

Le Département de l'Aube est divisé en 17 cantons. Les électeurs de chacun de ces cantons élisent un **binôme « homme-femme »**. Le conseil départemental comprend donc 34 membres, 17 de chaque sexe. Chaque membre du binôme doit avoir un suppléant du même sexe.

Cette élection se fait au **scrutin majoritaire à deux tours**.

Appel aux germinois volontaires

La bonne tenue des bureaux de vote et le dépouillement mobilisent un nombre important de personnes. Les germinois et les germinois qui accepteraient de participer à ces opérations sont les bienvenus.

Ils sont invités à se faire connaître à l'accueil à la mairie ou par courrier électronique **avant le 29 mai**.

Inscription sur les listes électorales

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour ces deux scrutins est le **vendredi 14 mai 2021**, par conséquent, une permanence à la mairie sera assurée de 10h00 à 12h00 ce même jour.

Sélection de livres « Do it yourself » et écologie :

-Ma petite recyclerie créative et naturelle : recettes teinture, tissage, couture / Adeline Solignac

-Apprendre à jeter et simplifier sa vie : désencombrer, trier, s'organiser, vivre mieux / D. Smallin

-Produits récup / N. Cousin, Rustica éditions : une alternative aux produits ménagers

-Faire ses cosmétiques naturels c'est facile / C. Saura-Zellweger

-Petit manuel de résistance contemporaine / Cyril Dion, (Domaine du possible), Actes Sud



Sélection pour les Tout-petits :

A 1 an, 2 ans, ou 3 ans, l'enfant est capable de comprendre une histoire et apprécie les comptines et jeux de doigts : retrouvez une sélection dans nos collections « Bébé » :

-6 comptines à lire et à écouter / Marion Billet

-Comptines /Nadja (Loulou et compagnie) EDL

-Danse avec Bernie / Janik Coat : Eveil corporel, découverte du monde avec ce livre GEANT !



L'accès à la médiathèque est libre et gratuit :

Avec respect des consignes sanitaires, gel à disposition, port du masque obligatoire dans la médiathèque pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans.

A leur retour, les documents restent «en quarantaine» quelques jours puis un nettoyage est réalisé avant leur retour en rayon.

Pour tout renseignement :
03 25 72 52 35



Pendant les vacances d'été : « Partir en livre » sur le thème « Mer et merveilles »



Venez emprunter une sélection (livres, musiques, films) sur le thème des mers, des océans et des îles afin de vous évader un peu !

Service « drive »

Malgré des mesures sanitaires renforcées courant avril, la municipalité a tenu à maintenir le service « ouvert » sous forme de « drive ».

Durant 3 semaines, la médiathèque a pu accueillir le public avec un accès restreint et délivrer ainsi les réservations de livres faites au préalable. Un service fort apprécié en témoignent les chiffres de fréquentation en cette période.



Les horaires d'ouverture de la médiathèque

Mardi et Jeudi	/	16h-18h
Mercredi	10-12h /	14h-18h
Vendredi	/	14h-18h
Samedi	10h-12h /	14h-17h

Fermeture exceptionnelle du 13 au 16 mai (pont de l'Ascension)

Médiathèque municipale de Saint-Germain
Centre culturel, rue des Cerisiers
10120 Saint-Germain
Tél. : 03-25-72-52-35
contact@mediatheque-saintgermain.fr
www.mediatheque-saintgermain.fr

Au rayon traditionnel de votre boucherie

notre porc
est exclusivement



un professionnel à votre service



SUPER

St Germain

150 route de Troyes
10120 SAINT GERMAIN
Tél. : 03 25 75 93 30

www.superu-saintgermain.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Notre équipe vous accueille :
du Lundi au Samedi :
8h30 à 19h30
Le vendredi
de 8h30 à 20h
Le dimanche
de 9h à 12h30
NON STOP

